

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15
 Quorum..... 8
 Présents..... 13
 Votants..... 14
 Procurations..... 1
 Absent :..... 1

Date de la convocation : 13/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 17 avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,

légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de **Monsieur DAUMAS Jean-Michel, maire**

PRESENTS : Mesdames CAYSSIALS Naomi, JUANABERRIA Annie-Marie, MARTIN Kristel, PAUZAT Lauriane, VIALA Cléo, Messieurs ANDRÉ Arnaud, CESBRON Philippe, DAUMAS Jean-Michel, DESAGA Alain, JAMROZ Lionel, LOFFICIAL Emmanuel, MARTIN Jean-Philippe, QUATREFAGES Damien.

PROCURATIONS : Monsieur PAILLAT Gilles a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien

ABSENTS EXCUSES : Madame DAGUET Isabelle

SECRETARE DE SEANCE : Madame MARTIN Kristel a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N° 5**DELIBERATION N° 11****DESIGNATION D'UN REFERENT LOCAL STATION VERTE**

Vu les élections municipales du 15 et 22 mars 2026,

Vu la Charte qualité des Stations Vertes adoptée en Assemblée Générale extraordinaire le 10 octobre 2013 ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un référent local Station Verte et les représentants du comité local Station Verte ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

- **DE DÉSIGNER** comme représentant de ce comité :
 - o Naomi CAYSSIALS 1825 route de Nant 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
 - o Isabelle DAGUET 11 chemin des carbounials 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
- **DE DÉSIGNER** comme référent local Station Verte :
 - o Naomi CAYSSIALS 1825 route de Nant 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits**Ont signé*Le secrétaire de séance
Kristel MARTIN

Le Maire
Jean-Michel DAUMAS

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 21 AVR. 2026
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 21 AVR. 2026

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

